

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1472)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Lefèvre

à l'amendement n° 36 de M. Amiel

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il identifie les risques de cession des entreprises françaises à des fonds étrangers sous l'effet d'une fiscalité accrue dans notre pays. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.